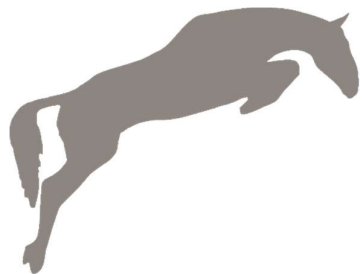


2023/2024 - STAGES - FICHE D'INSCRIPTION



Les Ecuries de St Martin

< - à remplir par le Club - >

- [] Semaine journée complète
- [] Semaine ½ journée :
matin [] ou aprèm []
- [] Journée
- [] ½ journée

=> Dates / Horaires :

Licence : 25€ (-18ans)
36€ (+18ans)
Licence verte valable 30 jours :
(incluse - 10€)

TARIF :

REGLEMENT :

CAVALIER - NOM :

Prénom :

< - à remplir par le Club - >

N°licence FFE :
Niveau Galop :

Né(e) le : / /
Age :

Sexe : M []
F []

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Portable du cavalier :

e-Mail du cavalier :

**PARENTS et/ou CONTACTS
D'URGENCE**

*(à remplir LISIBLEMENT par les
parents pour le cavalier mineur)*

CONTACT 1 :
NOM/Prénom :
Tél. port. :
e-Mail :

CONTACT 2 :
NOM/Prénom :
Tél. port. :
e-Mail :

EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les leçons sont obligatoirement payables d'avance et en intégralité au moment de l'inscription afin de garantir la réservation du stage. ➤ En aucun cas, la licence et le stage ne seront remboursées sauf sur présentation d'un certificat médical. (hors licence). ➤ En cas d'absence, il est impératif de prévenir le club jusqu'à 24h à l'avance. ➤ Il est recommandé d'être à jour de son vaccin antitétanique. | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le port d'un casque protecteur et conforme aux normes en vigueur est obligatoire. ➤ Une tenue correcte et adaptée est exigée. ➤ Toute forme de brutalité envers les équidés sera sanctionnée. ➤ Le matériel devra systématiquement être rangé après chaque leçon par les cavaliers. ➤ Respecter les horaires. ➤ Prévoir d'arriver 20/30mn à l'avance afin de pouvoir préparer sa monture et prévoir quelques minutes supplémentaires à la fin des cours pour ranger. |
|--|---|

- Je déclare avoir pris connaissance des tarifs et du règlement intérieur au préalable disponibles devant le bureau du poney club sur le tableau d'affichage.
- J'autorise le Centre équestre à prendre et à diffuser des photos/vidéos du cavalier en vue d'animer les réseaux sociaux.
- Conformément à l'article L.223-2 du code de la consommation, je suis informé(e) d'avoir le droit de m'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage Bloctel.
- Conformément à l'article L. 612-1 et R. 616-1 du code de la consommation, je suis informé(e) d'avoir le droit de recourir gratuitement au médiateur de la consommation. Les Ecuries de St Martin ont désigné par adhésion N°52178/VM/2401 : SAS Médiation Solution - 222 chemin de la Bergerie - 01800 SAINT JEAN DE NIOST - Tél. : 04 82 53 93 06
Email : contact@sasmediationsolution-conso.fr - Site internet : <https://sasmediationsolution-conso.fr>